



Nous avons demandé sa démission, mais le DGPN a choisi la fuite

Après 110 suicides de nos collègues, sans compter les suicides de collègues administratifs, techniques, scientifiques, ouvriers d'état, SIC... qui subissent le même management délétère et notre dépôt plainte pour mettre fin au massacre ;

Après nous avoir vu une fraude massive lors des élections professionnelles et notre recours conjoint avec le SNIPAT pour que la triche ne puisse être une règle ;

Après avoir refusé de nous recevoir sous prétexte que nous ne sommes pas « représentatifs », mais avoir reçu à chaque réunion officielle le SCSI-CFDT, lui aussi non représentatifs, car assurant son SAV ;

Après avoir soutenu un médecin agresseur sexuel, qui a été depuis condamné par la justice ;

Après avoir cautionné des faux en écriture publique sur les statistiques et un détournement de fond public, que nous avons dénoncé auprès de la justice sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénal ;

Après avoir creusé un fossé entre nous gardien de la paix et la population par sa gestion du maintien de l'ordre de tous les mouvements pacifiques de contestation de la politique actuelle ;

Après avoir perdu toutes ses actions juridiques contre notre organisation syndicale et s'être vengé en détournant son pouvoir disciplinaire pour sanctionner arbitrairement nos délégués ;

Après nous avoir vendu la réforme des retraites, qui comme tout le monde nous fera travailler plus longtemps pour une moins bonne retraite ;

Éric MORVAN, directeur général de la police nationale prend sa retraite anticipée car il est épuisé.

A moins que ce ne soit pour éviter l'humiliation d'être démis de ses fonctions pour toute son œuvre ?

Pour nous qui demandions sa démission c'est une première victoire.

La seconde victoire sera si la justice le condamne personnellement pour ses actions, pour que [son successeur qui sera nommé conjointement](#) par Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, plus spécialiste des soirées au Noto que de la Police Nationale et Patrick STRZODA, directeur de cabinet du président de la République, [qui assume de ne pas avoir saisi la Justice](#) conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, pour les actes de violences commis par Alexandre BENALLA, réfléchisse à deux fois avant de faire passer ses « maîtres » avant la Loi.

« La différence entre un homme courageux et un homme lâche est très simple. C'est une question d'amour. Un lâche s'aime... un lâche ne se préoccupe que de son propre corps et l'aime plus que tout. Un courageux aime les autres d'abord et lui-même en dernier ».

Philipp MEYER